

RESEAU DES SITES D'AVENIR POUR LA FORET ISEROISE

Changement climatique en forêt du Bas Dauphiné Bonnevaux : quelles solutions développer suite au dépérissement d'un peuplement ?

Visite d'une ancienne pessière en forêt communale de Luzinay – 1^{er} mars 2021

Dans un contexte de changement climatique, le défi posé aujourd'hui aux forestiers est de constituer des forêts résilientes permettant d'assurer l'avenir des boisements et leurs différentes fonctions (préservation de la biodiversité, protection contre les risques naturels (chutes de blocs, érosion, départ d'avalanche) préservation de la ressource en eau, accueil du public, îlot de fraîcheur, séquestration carbone) production de bois qui alimente et fait vivre la filière bois (propriétaires, exploitants et différentes filières de valorisation).

1. Présents (54 participants) :

Nombreux élus communaux, techniciens de collectivités

Communauté de Communes de Vienne Condrieu, Charte forestière de Bas Dauphiné et Bonnevaux

Associations : LOPARVI et Défense de la ruralité dans les Bonnevaux

Entreprises : Rolland Bois, Jérôme Veyre

ONF, CRPF, Chambre d'agriculture, FIBOIS Isère, DDT38, Département de l'Isère

2. Contexte :

Le changement climatique en cours engendre des événements météorologiques extrêmes (tempête, neige lourde, grêle etc), des périodes de fortes chaleur et des sécheresses répétées. Alors qu'à l'échelle planétaire le climat ne s'est réchauffé que de 1°C, et plus spécifiquement de 2°C en Isère entre 1959 et 2019, les conséquences sont d'ores et déjà visibles sur le territoire. Sans politique climatique le réchauffement pourrait atteindre +4°C d'ici 2070-2100 ... soit au moment où seront récoltés les arbres naissant dans nos forêts aujourd'hui.

Le site se trouve en forêt communale de Luzinay (34 ha). Anciennement composées de taillis feuillus, de nombreuses parcelles ont fait l'objet de plantations résineuses à la fin des années 1960 dans le cadre de la politique de reconstruction du Fonds forestier national (FFN). L'épicéa a été largement implanté avec un objectif de production rapide de bois d'œuvre, alors que le climat semblait à l'époque lui permettre de se développer à basse altitude (280 m). Depuis la sécheresse et la canicule de 2003, la forêt résineuse de Luzinay dépérit et est ravagée par les scolytes (phénomène accentué en 2017-2018). Cette situation est largement répandue dans tout le Nord et l'Est de l'Europe, y compris en France (Ain, Bourgogne Franche Comté, Grand Est) : l'épicéa n'est plus adapté aux basses altitudes (en dessous de 1000 - 1200 m selon les stations).

Au vu de cette impasse sylvicole, et après récolte des épicéas condamnés, la mairie de Luzinay et l'ONF mènent progressivement depuis 2018 des actions de reconstitution de la forêt (plus de 17 ha en projet), action rendue obligatoire par le code forestier qui a pour objectif de préserver les surfaces forestières en France. Un diagnostic préalable a permis d'orienter les itinéraires sylvicoles en fonction de la présence ou non de semis feuillus adaptés au climat de demain :

- Accompagner la régénération naturelle et maîtriser la végétation concurrente
- Ou procéder à des plantations complémentaires

L'objectif final est d'obtenir une forêt composée de différentes parcelles, différentes essences, composant une mosaïque de situations et venant accroître la résilience du système global face au changement climatique et permettre la production de bois à l'horizon de 40 ans.



Un premier arrêt est effectué sur une parcelle présentant des semis feuillus (chênes sessiles comme essence objectif, châtaigniers, charmes, merisiers), mais également un couvert dense de ronce. Des travaux ont été effectués fin 2019 afin d'affaiblir la ronce (pelle mécanique à chenille + scarificateur afin de « peigner » la ronce) pour prévenir l'étouffement des semis. Cette méthode a permis aux semis de correctement se développer (4 ans, 50-80 cm), alors qu'un broyage aurait accentué la repousse de la ronce. Par ailleurs la parcelle est maintenant pénétrable ce qui facilitera son entretien par dégagement manuel des jeunes sujet d'avenir et une légère taille de formation. Un protocole de suivi du

développement des semis naturels a été mis en place sur différentes placettes, et permettra de vérifier la pertinence de cette technique. La densité de la végétation restante en accompagnement apporte enfin une ressource alimentaire suffisante aux quelques chevreuils fréquentant le site, les détournant ainsi des futurs arbres. L'étude de cette parcelle permettra de rechercher le bon « dosage » pour répondre aux enjeux paysagers, de biodiversité et de production, cependant, ces travaux sont très coûteux.



Un second arrêt (hors Réseau des sites d'avenir) porte sur une zone qui ne présentait pas suffisamment de semis de feuillus pour assurer la régénération naturelle de la forêt. Le sol a donc été travaillé (broyeur sur tracteur à chenilles) afin de faciliter la plantation et d'apporter une couche de débris végétaux (« mulch ») à la surface du sol permettant d'en limiter l'évaporation. Une étude de sol a quant à elle permis de cibler les essences d'avenir à planter: dans certaines zones des chênes (sessiles et pubescents) dont la croissance est lente, et dans d'autres des douglas de différentes provenances, à la croissance rapide pour assurer des recettes régulières à la commune (qui assureront le financement des futures éclaircies dans le chêne à 40

ans). Des fruitiers forestiers seront également installés, alisiers torminaux et merisiers, ces derniers dans le but de préserver les douglas des frottis de chevreuils. Les plantations se font avec des plants jeunes, (1 an) en godet, ce qui permet d'étaler la saison de plantation et de résister aux éventuels aléas climatiques. A noter : le chêne rouge n'est actuellement pas développé en forêt publique en Auvergne Rhône Alpes (caractère envahissant, résistance à la sécheresse non avérée).

Il est par ailleurs souligné que des aides financières aux travaux sylvicoles (30% Conseil départemental et 30 % Conseil régional) et à la plantation (Plan de relance de l'Etat – 60% à 80% selon les cas) sont mobilisables pour soutenir les projets de propriétaires publics et privés.

Cette visite de terrain dans un secteur forestier facile d'accès a enfin permis de rappeler que dans les plaines iséroises :

- Les peuplements forestiers feuillus sont gérés depuis de nombreux siècles en taillis afin d'alimenter les filières industrielles locales (verreries et tuileries dans le passé, piquet et bois énergie / bûche aujourd'hui). Ce mode de gestion, avec coupe rase tous les 25 ans, est autorisé par le code forestier dans la mesure où la forêt se régénère dans les 5 ans après coupe. Les communes et les grands propriétaires forestiers (plus de 25 ha) doivent par ailleurs posséder un plan de gestion de leurs boisements ;
- Les propriétés forestières sont essentiellement privées, et très morcelées. Ainsi les coupes sont en principe très étalées dans le temps à l'échelle du massif forestier. Il est rappelé que les forêts privées sont soumises aux réglementations forestières nationales et départementales (code forestier et arrêtés départementaux en découlant) et aux directives forestières régionales de l'Etat (Schéma régional de gestion sylvicole – SRGS), mais n'ont pas nécessairement de document de gestion durable (Plan simple de gestion obligatoire au-dessus de 25 ha, sinon Code de bonnes pratiques sylvicoles – CBPS – jusqu'en 2022) ;
- Les travaux forestiers sont de plus en plus mécanisés (pelle + tête d'abattage ou abatteuse). Cela diminue la pénibilité du bucheronnage, améliore la sécurité des professionnels et facilite le tri des différentes qualités de bois. Cette mécanisation ne porte pas préjudice aux sols et à la végétation en place si des



RESEAU DES SITES D'AVENIR POUR LA FORET ISEROISE

Changement climatique en forêt du Bas Dauphiné Bonnevaux : quelles solutions développer suite au dépérissement d'un peuplement ?

Visite d'une ancienne pessière en forêt communale de Luzinay – 1^{er} mars 2021

cloisonnements d'exploitation sont mis en place, respectés et que la machine correctement pilotée intervient avec une météo propice. Elle a par exemple été pratiquée dans l'Espace naturel sensible (ENS) des Ecouges aux côtés du traditionnel bûcheronnage manuel ;

- Le tri des bois est important car il permet d'améliorer la rentabilité d'une récolte feuillue et d'approvisionner au mieux les filières de valorisation des bois. Toutefois, il n'est réalisable que pour des surfaces minimum de récolte (1 ha en coupe rase) afin d'être économiquement supportable (temps de tri important) et de trouver des débouchés finaux ;
- Le douglas est la principale essence résineuse produisant du bois d'œuvre en une quarantaine d'années et adaptée au climat de demain en plaine. Le pin maritime est toutefois une solution à ne pas écarter.

3. Enjeux :

- Maintenir une forêt variée en essence et en âge, pour lui permettre de mieux réagir au changement climatique (résilience) et aux aléas sanitaires (ex : scolytes)
- Maintenir une forêt vivante, variée, riche en biodiversité, offrant un cadre de vie et de loisirs agréable et produisant du bois pour la filière locale (forêt multifonctionnelle : obligation de la forêt publique)
- Maintenir une recette de la forêt dans le long terme pour les communes et les propriétaires privés

4. Préconisations :

- Diversifier les essences en forêt et favoriser les mélanges
- Favoriser la régénération naturelle lorsqu'elle est adaptée au climat futur, et l'accompagner dans le temps (nécessité de travaux d'entretien réguliers, ne pas broyer les ronces au risque de les dynamiser)
- Quand il est nécessaire de planter, opérer par petites surfaces afin de réduire les risques liés à d'éventuels échecs
- Bien adapter les essences au contexte microgéographique (sol, exposition, eau, climat futur etc.)
- Diversifier les traitements forestiers (futaie, taillis, taillis sous futaie) afin d'obtenir une forêt mosaïque.
- Informer le grand public des enjeux climatiques en forêt, et expliquer les choix faits sur le terrain

5. Contacts :

Techniciens Locaux	Charte forestière de territoire de Bas-Dauphiné et Bonnevaux : 06.07.50.82.86	ONF 38 : 06 42 62 21 12	CRPF 38 : 06.08.36.45.63	CDA 38 : 06.07.03.88.87
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------	-------------------------	--------------------------	-------------------------

Annexe : Cahier technique du site en forêt communale de Luzinay